



réf : CFVU /2016/Election (personnalité extérieure intuitu personae)

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
SÉANCE DU 7 AVRIL 2016**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
DE LA PERSONNALITE EXTÉRIEURE DÉSIGNÉE À TITRE PERSONNEL**

➔ Le 7 avril 2016, la commission de la formation et de la vie Universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne réunie sous la présidence de Madame Héléne VELASCO-GRACIET,

*Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L.712-2, L.712-6, L.719-3 ;*

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bordeaux-III portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne ;*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne ;*

*Considérant que le / la personnalité extérieure désignée à titre personnel à la commission de la formation et de la vie universitaire est élue par ladite commission sur examen de la proposition de la présidente et de celle présentée par 1/3 des membres de la commission,*

*Considérant la candidature unique de Madame Gloria VERGES, professeur certifiée d'espagnol au lycée Victor Louis de Talence, telle que proposée par la présidente, pour exercer un mandat de personnalité extérieure intuitu personae au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➔ L'élection ayant lieu en 1 tour à la majorité relative des votants, il est constaté:

→ **Résultat du vote:**

Nombre de membres présents	<b>28</b>
Nombre de membres représentés	<b>9</b>
Nombre de votants	<b>37</b>
Nombre de vote (s) blanc(s) ou nul(s)	<b>23</b>
Nombre de suffrages valablement exprimés	<b>14</b>
Nombre de suffrages obtenus pour VERGES Gloria	<b>14</b>

→ Mme Gloria VERGES, ayant obtenu la majorité requise à l'issue du scrutin, est élue personnalité extérieure intuitu personae à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne pour un mandat de 4 ans. Son mandat prend fin au plus tard avec celui des représentants élus des personnels membres de ladite commission.



La Présidente,

Héléne VELASCO-GRACIET.

Publié le: 0 AVR. 2016

Transmis au recteur chancelier des universités le:

7 AVR. 2016